

Date

Mise à jour Capacités de transformation

AGA régionales 2024



Les
Producteurs
de lait
du Québec

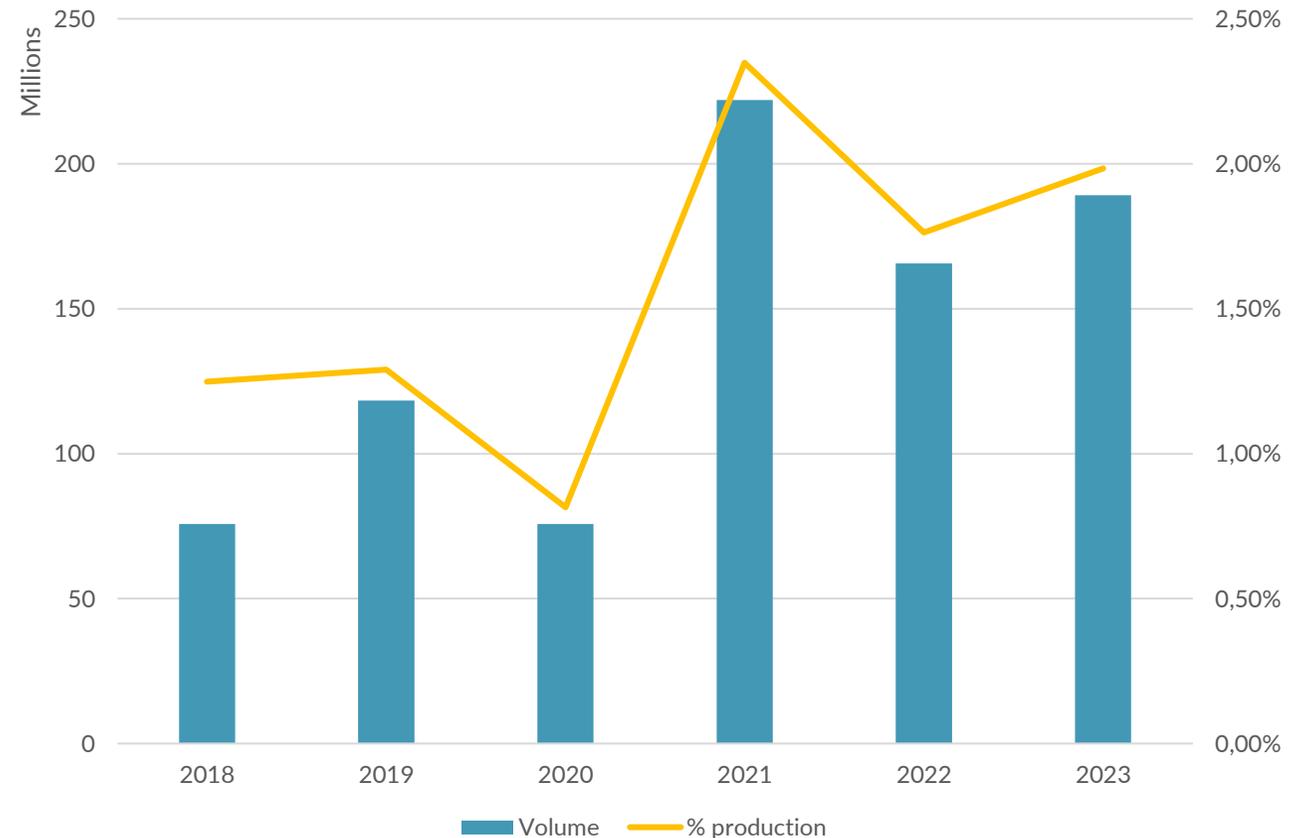


Les volumes disposés en raison du manque de capacités de transformation pour le lait écrémé demeurent importants

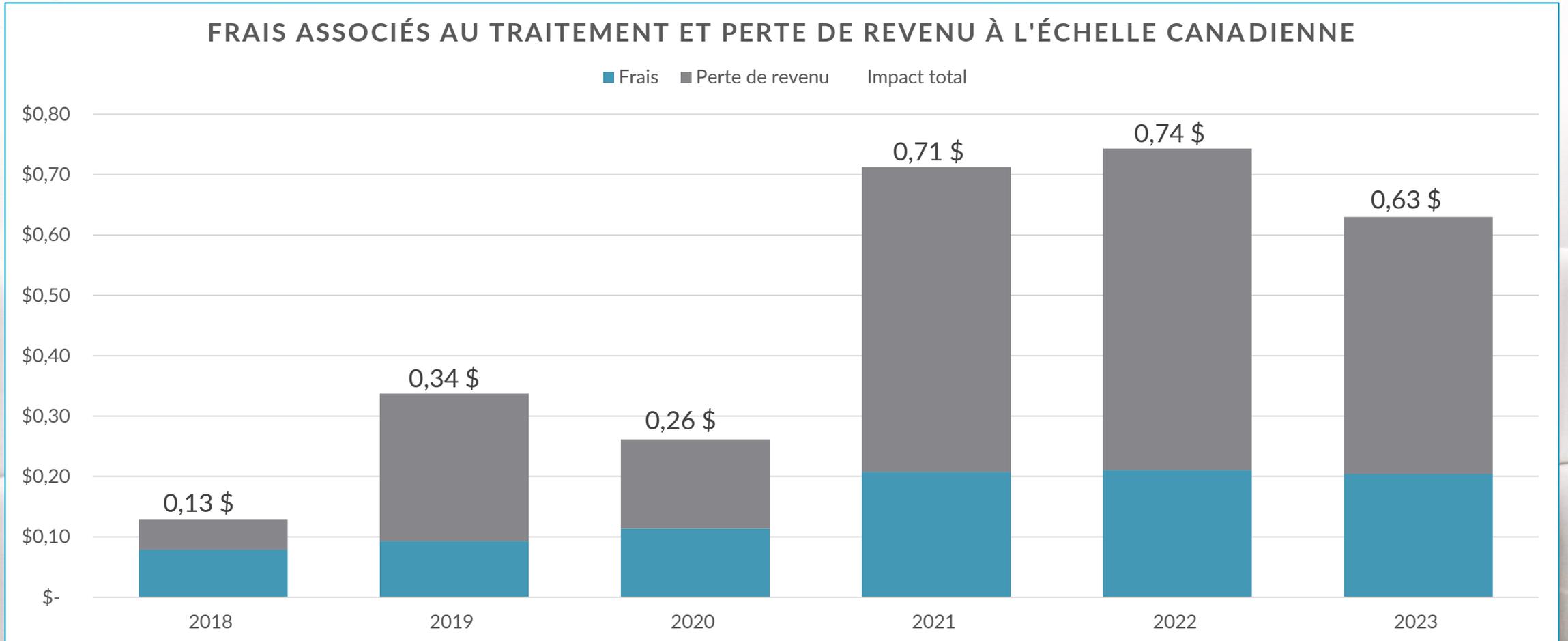
Disposition de lait écrémé et de sous-produits

- En 2023 189 M de litres à P10 (2 % de la production)
- Impact sur le revenu des producteurs de 0,63 \$/hl, mis en commun au niveau national

Évolution des composants non valorisés, Canada



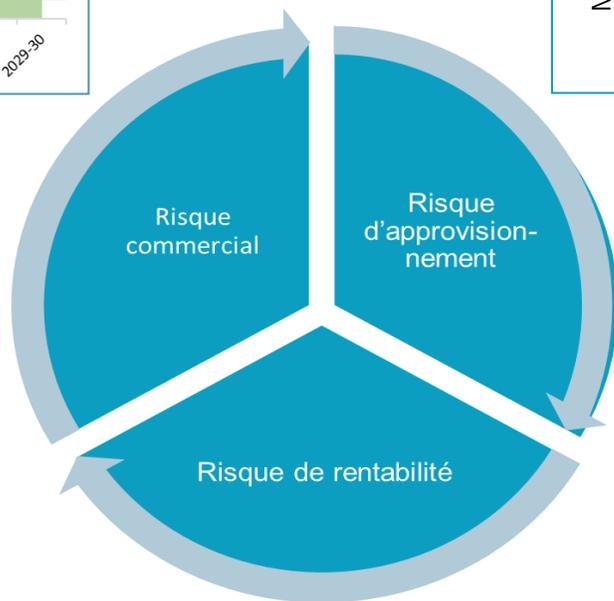
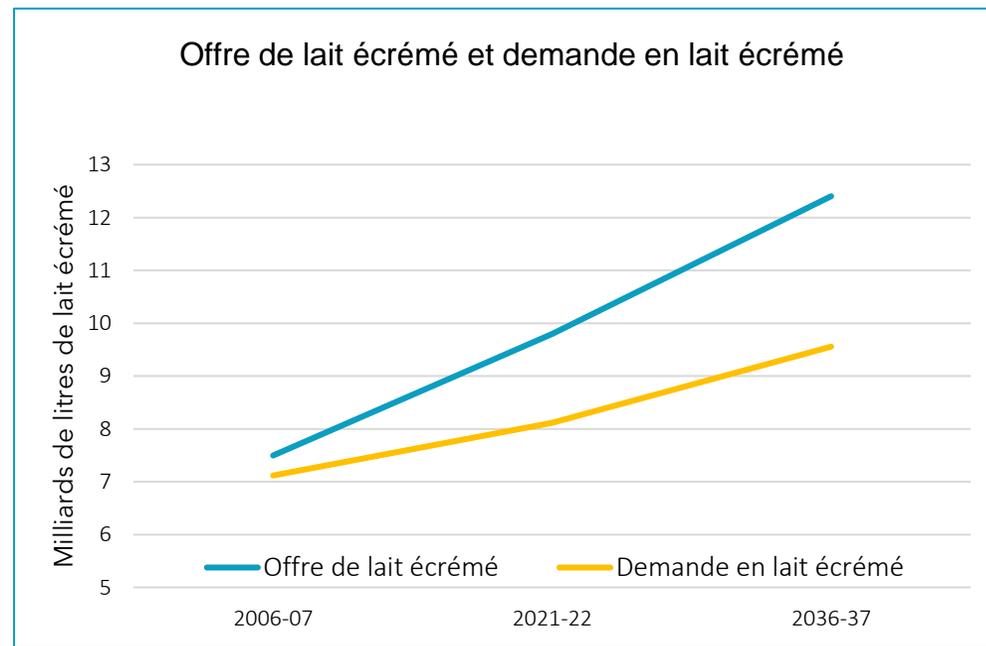
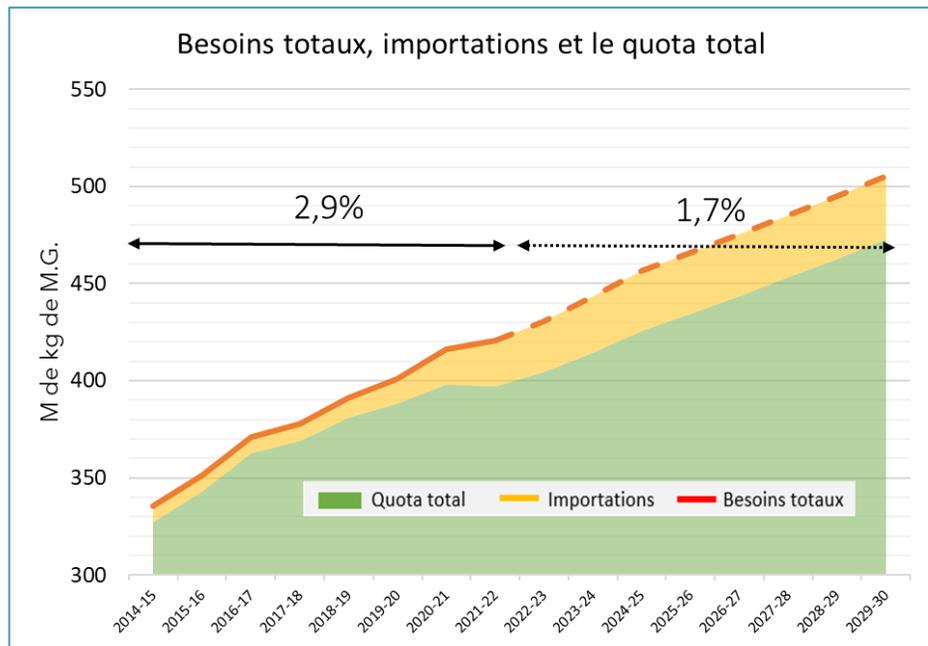
Baisse de l'impact en raison du recul des prix mondiaux



Frais : transport, écrémage, disposition

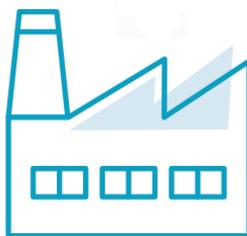
Perte de revenu : basé sur le prix de la classe d'ingrédients

Capacités de transformation



Capacités de transformation

Planification

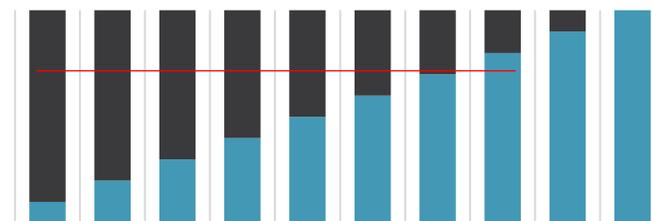


Gouvernement
du Canada

Fonds pour l'innovation
et l'investissement
333 M\$, dont 109 M\$ au
Québec

Capacités excédentaires

■ Approvisionnement ■ Déficit en lait



Programme croissance des marchés (PCM)
Programme P10, dont les coûts seront partagés aux termes P10

Québec va soutenir sa part via le Fonds conditions de
mise en marché du lait : contribution de 0,35 \$/hl

Programme de croissance des marchés (PCM)

Le Programme de croissance des marchés a pour but de stimuler les investissements pour la croissance à long terme du marché en soutenant des projets durables et novateurs qui mettent l'accent sur l'utilisation des SNG

Catégorie	Objectif
1. Préproduction	Appuyer l'apport d'expertise lors de la phase de planification
2. Capacités de transformation excédentaires	Favoriser les investissements dans des capacités de transformation additionnelles pour valoriser le surplus de SNG
3. Approvisionnement en lait	Assurer un approvisionnement en lait aux projets qui génèrent une croissance nette en MG



Incidence du projet sur la réduction ou la gestion du surplus structurel

Incidence sur le revenu des producteurs

Solidité du plan d'entreprise

Incidence sur les coûts de transport

Programme de croissance des marchés (PCM) - Gouvernance du programme



Comité d'experts indépendants

Évalue la viabilité des projets

Classe les projets en fonction des critères d'évaluation établis

Présente les recommandations au Comité du P10 sur l'investissement

Prochaines étapes



Gouvernement
du Canada



- Fonds pour l'innovation et l'investissement
 - 15 mars : date limite dépôt projets
 - Évaluation et approbation prévues pour été 2024

- Programme de croissance des marchés (PCM)

Volet préproduction

- dépôt projets : 16 février
- approbation projets : printemps 2024

Capacités excédentaires et accès au lait :

- décisions finales CCGAL : mars 2024
- lancement : printemps et approbation été 2024

Premiers projets : transformation d'ici 48 à 60 mois

Financement : deux volets requis au Québec et approuvés par résolution

Mise en place du prélevé de 0,35\$/hl pour le financement du programme national, incluant :

- Un plafond au solde dans le fonds de 50 M\$ ainsi que les modalités qui entourent la reprise des prélèvements
 - Une reddition de compte sur l'utilisation du fonds lors de l'AGA
- 

Une demande à la Régie pour obtenir les exemptions requises à la loi pour permettre aux PLQ d'utiliser les fonds pour le PCM

- Démarche exemption
 - Audiences les 1^{er} et 5 mars

En
cours



Financement PCM



- Financement par les 10 provinces selon les parts de marchés (Québec 37 %)
 - Ce qui veut dire que les coûts des projets réalisés au Québec seront mis en commun par les 10 provinces
- Méthode de financement des provinces
 - **Québec** : prélevé de 0,35\$/hl. Les montants s'accumulent dans un fonds au Québec. Lorsqu'il y aura des déboursés dans la mise en commun nationale, le Québec va utiliser le fonds pour payer sa part.
 - **Autres provinces** : plusieurs provinces vont prélever directement sur le paiement du lait au producteur en fonction du montant mensuel requis. Cette approche n'a pas été retenue au Québec pour limiter les fluctuations sur le prix du lait, sachant que les déboursés seront plus importants au début.
 - L'impact net sera le même pour les producteurs, mais l'approche retenue au Québec permet une plus grande stabilité

Questions?

